

Article R4323-41 du Code du travail

Date de mise à jour : 19 Janvier 2024

Notre analyse

L'opérateur d'un appareil de levage doit, à partir de son poste de conduite, pouvoir suivre des yeux toutes les manœuvres réalisées par les éléments mobiles de l'appareil. A défaut, un chef de manœuvre dirige le conducteur. Dans ce cadre, le chef de manœuvre doit maîtriser les gestes de manœuvre règlementaires. Ces mêmes gestes doivent être compris du grutier.

Ce chef de manœuvre est pendant cette manœuvre en communication avec l'opérateur situé au poste de conduite (ex : talkie walkie, téléphone portable), et est éventuellement aidé par un ou plusieurs travailleurs placés de manière à pouvoir suivre des yeux les éléments mobiles pendant leur déplacement. Il existe des aides à la conduite supplémentaires, en particulier des caméras installées sur le chariot ou sur le moufle de la grue.

L'employeur doit prendre les mesures organisationnelles nécessaires pour éviter des collisions susceptibles de mettre en danger des personnes.

Article R4323-41 du Code du travail

Le poste de manœuvre d'un appareil de levage est disposé de telle façon que le conducteur puisse suivre des yeux les manœuvres réalisées par les éléments mobiles de l'appareil.

Lorsque le conducteur d'un équipement de travail servant au levage de charges non guidées ne peut observer le trajet entier de la charge ni directement ni par des dispositifs auxiliaires fournissant les informations utiles, un chef de manœuvre, en communication avec le conducteur, aidé, le cas échéant, par un ou plusieurs travailleurs placés de manière à pouvoir suivre des yeux les éléments mobiles pendant leur déplacement, dirige le conducteur. Des mesures d'organisation sont prises pour éviter des collisions susceptibles de mettre en danger des personnes.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



J'utilise des engins de levage

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Montage et installation de grue GMA et GME - Maîtriser les grandes étapes et les missions techniques

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Les gestes de commandement pour les appareils de levage à charge suspendue

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Les retombées de charges d'un appareil de levage

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)